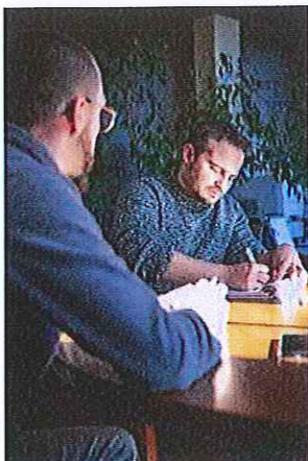


Le Département du Calvados vous aide à financer vos travaux



Légende photo : Visite
d'un conseiller à domicile
©Arnaud Tinel

Le Département du Calvados, en partenariat avec l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat), porte un programme permettant aux propriétaires calvadosiens de bénéficier d'aides financières et d'un accompagnement gratuit pour améliorer l'efficacité énergétique de leur logement ou l'adapter à une perte d'autonomie.

Des financements accessibles pour 75% des propriétaires Calvadosiens

Le programme du Département s'adresse aux propriétaires occupants sous conditions de ressources et aux bailleurs avec loyers conventionnés par l'ANAH. Spécifiquement pour les travaux d'adaptation, les propriétaires et /ou locataires justifiant d'un handicap ou ayant au minimum 60 ans et justifiant d'une perte d'autonomie.

Les aides du Département peuvent atteindre jusqu'à 5 400 € pour des travaux de rénovation énergétique et 3 200 € pour des travaux d'adaptation. Elles sont cumulables avec les aides de l'ANAH.

Economie d'énergie et adaptation du logement

- Les travaux d'économie d'énergie concernent l'isolation, le chauffage, la ventilation, les menuiseries...
- L'adaptation du logement au handicap et au vieillissement permet le réaménagement de la salle de bain, l'installation d'un monte escalier, des aménagements intérieurs (sol antidérapant, mains courantes, barres d'appui...).

Un accompagnement gratuit à chaque étape du projet

Le Département du Calvados a missionné le groupement SOLIHA/CDHAT/BIOMASSE pour accompagner les bénéficiaires du dispositif à chaque étape de leur projet :

- Identification des travaux à réaliser
- Conseil
- Recherche de financements
- Montage et suivi administratif des dossiers de demande de financements

Renseignez-vous dès maintenant



N° de tél : 09.82.81.63.80

Contact direct avec des conseillers dans le Calvados

du lundi au vendredi 9h à 12h et de 14h à 17h

Possibilité de rencontrer un conseiller près de chez vous sur rendez-vous.

www.calvados.fr

ATTENTION : Par téléphone ou à domicile, le Département n'effectue jamais de démarchage.